



Commission Volontariat

Compte rendu de la réunion du 19 Février 2018 CIS Lorette

Présents : Michel LADANT (CIS Dole), Francois ARBEZ (CIS Saint Laurent en Grandvaux), Philippe THOMAS (CIS Saint Julien), Jean Baptiste SERMIER (CIS Lorette), Audrey PESSE GIROD (CIS Lorette), Lionel QUAND (CIS Le finage), Christophe POTEAU JOFFROY (CIS Moirans en montagne), Emmanuel VUILLERMOZ (CIS Lons le Saunier), Florence BORNIER (CIS Chaussin).

La séance débute à 19H15

Questions posées aux membres présents :

- Faire un état des lieux du volontariat
- Quel avenir pour le volontariat
- Propositions

1- Etat des lieux du volontariat : problème évident de disponibilité

- Employeurs éloignés des CIS d'affectation.
- Retrait de la PO des SPV de plus en plus tôt avant le départ au travail (de 2 à 3H) du à l'allongement des durées d'intervention.
- Démotivation.
- Éloignement des missions dévolues aux pompiers.
- Évolution des mentalités.
- Disponibilité le week-end en baisse (suivant l'âge des sapeurs-pompiers).

- Le système Artémis a « tué » la disponibilité (très mal représenté et très mal vendu à sa mise en place).
- Saturation dû à une surcharge des interventions dans certains CIS.
- Quotta des personnels de centres, recrutement impossible.

2- Avenir du volontariat

- Avenir des sous-officiers (CA 1 équipe et 2 équipes) à définir.
- Responsabilisé les fonctions à tous les niveaux.
- Bien choisir les tuteurs des nouvelles recrues.
- Revoir les FMA (de plus en plus lourdes et nombreuses).
- La fonction publique (État, milieu hospitalier, territorial) doit montrer l'exemple en matière de disponibilité.
- Recenser les SPV travaillant sur les secteurs d'autres CIS et ayant de la disponibilité.
- Favoriser la complémentarité entre CIS à une fusion en une entité.

3- Propositions

- Jongler sur la disponibilité des SPV en travail posté.
- Donner le pouvoir et la possibilité aux chefs de centre ayant des SPV ne jouant pas le jeu de prendre des sanctions.
- Mise à disposition de 4 VSAV sur le département, armés par du personnel de différents CIS, affecté aux transports sanitaires et aux carences privées.
- Mettre en place au sein du logiciel Artémis un niveau « disponibilité travail » (en plus de ceux existants) qui permettrait aux SPV sur leur lieu de travail, d'être déclencher uniquement en cas d'indisponibilité de tous les autres niveaux (De garde postée à Dispo 2) et seulement pour des missions à caractère urgent, et dévolues aux sapeurs-pompier.
- Dans le logiciel d'appel, favoriser la fonction au grade (ex : conducteur plus gradé que chef d'agrée)
- Relationnel CODIS/CIS, les opérateurs et chef de salle devraient être à l'écoute des personnels de terrain connaissant leur secteur.

Fin de séance à 21H00